

Fribourg, le 30 janvier 2020

Prise de position du CSWM à propos du projet de réorganisation du Centre de Langues (30 janvier 2020)

Le CSWM remercie et salue favorablement l'appel à prendre position qui lui a été proposé par le rectorat. Toutefois, certaines obscurités demeurent dans les documents fournis, ce qui rend l'exercice délicat et ne permet pas d'élaborer un texte suffisamment informé et argumenté, en pleine « connaissance de cause ». Le document procuré évoque par exemple une expertise externe menée par la société *e-concept*. Les références ou compétences présumées de cette société ne sont pas évoquées et le rapport qu'elle a rédigé ainsi que la méthodologie utilisée ne sont pas communiqués. En outre, le travail de cette entreprise ne semble pas rendre compte de consultations directes auprès des premiers experts autorisés dans l'enseignement des langues étrangères à Fribourg, à savoir les lecteurs du centre de langues eux-mêmes. Certaines phrases du texte procuré par le rectorat nous ont paru ambiguës, telle: « Dans le cadre de ses activités de recherche et de l'offre de cours thématiques, le Centre de langues remplit actuellement des tâches académiques. En même temps, il s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire en offrant des cours 'tout public', en organisant des examens et en animant le Centre d'autoapprentissage. L'expertise externe montre que le mélange des deux profils entraîne des pertes d'efficacité à divers égards. Les deux domaines d'action et d'activité devraient donc être dissociés et les compétences dans le domaine scientifique et académique (cours et recherche spécifiques à une matière) et dans le domaine des cours de langues 'tout public' regroupés et répartis sur deux piliers. Dans les deux domaines, cela favorisera la visibilité, l'excellence et l'efficacité de la recherche et des cours de langues offerts à un large public ». Ce qui est signifié par ces deux « piliers » reste tout à fait imprécis dans le reste du texte. Une « politique » centralisée pour l'enseignement des langues à Fribourg est d'autre part évoquée, sans qu'aucun document ou texte ne soit fourni en ce sens, ce qui donne l'impression d'une politique en cours d'élaboration, plutôt que d'une visée déjà claire des buts poursuivis et des moyens pour les atteindre. Le CSWM voudrait insister à cet égard sur la nécessité d'une consultation directe des lecteurs et collaborateurs du centre de langues.

Dans le même ordre d'idées, s'il semble qu'une simplification des structures de gouvernance du centre était demandée et *peut-être* nécessaire à un gain d'efficacité, il apparaît au CSWM que seul un spécialiste des domaines enseignés au centre soit susceptible d'en assurer la direction. Une telle fonction demande en effet des compétences scientifiques et didactiques adaptées afin de pouvoir élaborer la stratégie et la politique d'enseignement et de recherche du centre, de cibler de manière plus précise les publics en fonction des ressources, de définir les offres et les buts. Si l'engagement de forces administratives peut être utile à l'amélioration de l'efficacité du centre, celles-ci ne sauraient rencontrer ces exigences stratégiques et devraient se limiter à des postes de secrétariat ou de conseil, non à la direction d'ensemble du centre, qui nécessite de hautes compétences dans les domaines d'enseignement concernés.

Il semble qu'en tant qu'université bilingue, pôle d'attractivité pour les étudiants et les collaborateurs dans toute la Suisse, l'Université de Fribourg ait avantage à promouvoir une

politique forte en matière d'apprentissage des langues vivantes, susceptible d'en faire un fer de lance dans ce domaine. A cet égard, le centre de langues paraît pouvoir offrir un organe de choix, en occupant une place centrale au sein d'une politique cohérente et concertée concernant l'apprentissage des langues à Fribourg et en constituant ainsi une véritable « vitrine » pour l'extérieur. Comme le mentionne le dernier rapport du rectorat, le centre de langues possède déjà « une fonction d'intégration pour l'Université en plus de ses devoirs en termes de contenu, car des apprenant-e-s de tous les domaines d'études et de tous les niveaux de formation s'y rencontrent ». Le centre de langues semble donc tout choisi pour faire office de « plateforme » capable d'exercer au sein de l'Université de Fribourg une fonction intégrative et d'ouverture aux collaborations interfacultaires et interdisciplinaires.

Si la tâche d'enseignement des lecteurs est attachée à leur fonction et joue un rôle de premier plan, il est également indéniable qu'une part allouée à la recherche et à la formation continue est fondamentale afin de pouvoir assurer une telle charge. La plupart des heures dévolues en principe ou selon le cahier des charges à la recherche sont en fait consacrées à l'accompagnement des étudiants, à l'élaboration et à la correction d'évaluations, à la préparation de nouveaux cours. Dès lors, il est à prévoir qu'une augmentation de la charge d'enseignement des lecteurs du centre entraînera une diminution du temps alloué à ces dernières tâches et empêchera *de facto* toute recherche, pourtant nécessaire à maintenir à jour le contenu et les méthodes d'enseignement. Une telle mesure impacterait donc très certainement la qualité même de l'enseignement, qui ne pourra pas se maintenir au niveau d'excellence requis au sein d'une Université. Il faut encore noter qu'une telle augmentation et une concentration de la tâche des lectrices et lecteurs sur une charge d'enseignement exclusivement va expressément à l'encontre des désirs exprimés par les lectrices et lecteurs tels que le CSWM s'en était fait l'écho dans sa première prise de position (datée du 01.05.2019). Précisons encore que l'article 34 du règlement des collaborateurs et collaboratrices scientifiques recommande le chiffre de 12 heures d'enseignement par semaine pour les lecteurs et lectrices, bien que ce dernier puisse être raisonnablement augmenté ou diminué en fonction du contexte.

Comme l'indique le communiqué du rectorat, « la mission du centre de langues est de promouvoir les compétences linguistiques des membres de l'Université à travers ses prestations, dans le but d'accroître leur mobilité académique et professionnelle. Il joue également un rôle dans l'évaluation des compétences linguistiques, et la recherche est un élément non négligeable des tâches incombant aux collaboratrices et collaborateurs du Centre ». L'offre actuelle axée sur les besoins académiques des chercheurs ou collaborateurs scientifiques dans l'exercice propre de leur activité ne devrait pas être négligée ou mise en danger.

Afin de garantir le niveau d'excellence universitaire et l'offre intégrative, ouverte tant aux étudiants qu'aux collaborateurs et professeurs dans le contexte de l'Université bilingue de Fribourg, il est encore important que les collaborateurs et collaboratrices du centre de langues demeurent des lecteurs et lectrices au sens propre, rompus aux exigences de l'enseignement et de la recherche scientifique et attachés au cadre intermédiaire de l'Université de Fribourg.

L'élargissement de l'offre des langues (chinois, russe, etc.) tel que suggéré ne peut être qu'encouragé et profitera certainement à la mobilité des chercheurs et des enseignants, pourvu qu'il soit correctement encadré, planifié et n'engendre ainsi pas de restructurations successives.

Démanteler des initiatives innovantes et au service de la communauté scientifique tel que le centre d'auto-apprentissage, qui offre des alternatives d'apprentissage des langues étrangères à des collaborateurs et collaboratrices aux horaires déjà fort chargés, serait regrettable. En outre, vouloir promouvoir l'offre d'enseignement tout public tout en mettant sur la sellette le centre d'examen du Goethe-Institut, véritable passage obligé pour toute reconnaissance d'un apprentissage de la langue allemande à l'étranger, n'est-il pas contradictoire et contre-productif ?

Le CSWM voudrait, pour conclure cette prise de position, attirer l'attention du rectorat sur le statut des lectrices et lecteurs du centre de langues, qui ne peut être réduit à celui de simples prestataires de services. En tant que membres des collaborateurs et collaboratrices scientifiques de l'Université de Fribourg, ils et elles font partie intégrante du personnel scientifique de l'Université et doivent pouvoir jouir des mêmes possibilités d'initiative, de recherche, de formation continue, afin de garantir les qualités d'innovation et d'enseignement requises par l'excellence universitaire. Certain-e-s consacrent depuis de nombreuses années déjà leur temps à servir la communauté universitaire et contribuent, dans le cadre du Centre de langues, au développement de projets interdisciplinaires et innovants qui ont contribué à la reconnaissance de la qualité de l'enseignement des langues à l'Université bilingue de Fribourg au sein de toute la Suisse.

Le comité CSWM